



SOMMAIRE

1. Azote, des reliquats favorables
2. Pousse de l'herbe
3. Semis des lentilles
4. Préparation de sol au printemps
5. La rouille jaune présente
6. Désherbage : maintenir la pression
7. Aide SIQO
8. Nouveau Guide préco 2022

AGENDA

Tours de plaine Oise

23 mars 14 h 00 – Eddie Vandenaabeele à Valdampierre (60)

24 mars à 9 h 00 – Damien Bourgy à Francières (60)

Démonstration

Le **30 mars** dans l'Aisne, à Vesles et Comont

Teaser video **CLIQUEZ** sur la photo



Formation désherbage mécanique

Le **13 avril** à Villers Bocage

Le clin d'œil météo

« Le mois de mars doit être sec, avril humide et mai frisquet, pour que juin tienne ce qu'il promet. » Si cela pouvait se vérifier !

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Azote, des reliquats favorables cette année !

L'année se présente favorablement en ce qui concerne la disponibilité de l'azote pour les cultures. Dans l'Oise, les informations apportées par les producteurs biologiques indiquent toutes situations confondues, un reliquat moyen de **80 kg N /ha efficace** sur trois horizons. C'est une valeur en augmentation sensible par rapport à l'année dernière.

La répartition de l'azote est équilibrée sur le profil entre les différents horizons. **Près de 30 % de l'azote se situe dans le 3^{ème} horizon (60-90 cm)**, d'où l'importance de réaliser les prélèvements sur les 3 horizons quand cela est possible.

Voici sur la base de vos retours (une trentaine de reliquats), quelques ordres de grandeur observés :

	précédent	kg N /ha	0 -30 cm	30 -60 cm	60 -90 cm
3 Horizons	leg à graines	85	39%	34%	30%
	pdt	78			
	céréales	65			
	trèfles luzerne	120			
2 Horizons	leg à graines	65	59%	41%	-
	céréales	45			
	tournesol	57			

Bien sûr, il reste une variabilité derrière ces résultats et seule la mesure réalisée sur vos parcelles peut vous permettre de situer au mieux le statut de vos parcelles !

Conséquences pratiques

Le bilan prévisionnel azoté réalisé sur la base de ces informations conduit fréquemment dans les sols profonds à conseiller l'impasse sur les céréales d'hiver à besoin faible telle que l'épeautre ou pour des précédents particulièrement riches (trèfles, luzerne et légumineuses à graines). **Des économies possibles et bienvenues** dans un contexte de renchérissement des engrais organiques !

Pour les cultures de printemps, là également, la prise en compte du reliquat azoté avec un bilan prévisionnel laisse entrevoir des économies fréquentes.

Besoin total de 85 à 90 unités sur le lin textile fréquemment couverts par le reliquat et la minéralisation des sols.

Besoins sensiblement supérieurs pour le tournesol (135 u. pour 30 q) et le maïs (160 u. pour 70 q) mais ces cultures bénéficient d'une minéralisation basale du sol supérieure (75 kg N/ha minimum).

Seuls, la betterave, les pommes de terre et les légumes de plein champ justifieront plus régulièrement un complément organique avant semis.

[Le référentiel](#) proposé par les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France est un document utile pour vous aider à affiner vos calculs.



Rappelons que réglementairement, le bilan azoté à la parcelle est obligatoire pour toutes les situations où la quantité totale d'azote apportée > 50 kg N/ha.

[La synthèse des reliquats](#) par département est parue récemment, qui donne des valeurs indicatives aux agriculteurs ne disposant pas de mesure sur leurs parcelles.

Gilles SALITOT

2. Pousse de l'herbe bio

Les mesures de pousse de l'herbe ont commencé dans les fermes biologiques des Hauts-de-France. Elles seront effectuées toutes les semaines.

La somme des températures est un indicateur intéressant sur lequel s'appuyer pour les prises de décision sur la gestion du pâturage et des fauches. Elle se calcule à partir du 1^{er} février en base 0°C. Le 21 mars, la somme des températures était de 397°C à Boulogne-sur-Mer (62), 377°C à Sars-et-Rosières (59) et 374°C à Amiens (80). **En comparaison avec l'année dernière, la moyenne est 50°C plus élevée sur la même période.** Lorsque celle-ci approche les 300°C, le premier tour de déprimage peut commencer au pâturage. A 600°C, celui-ci doit se terminer, dans le cas contraire, le risque de refus sera accentué.

Le déprimage consiste à faire pâturer tôt les animaux au printemps pour améliorer la qualité de l'herbe et sa digestibilité. Si celui-ci n'est pas effectué, ce n'est pas un problème pour le pâturage de vos animaux, il ne faut cependant pas se laisser déborder par la pousse de l'herbe.

La mise à l'herbe des animaux en début de saison est conditionnée par plusieurs critères :

- Les stocks fourragers : Lorsque les conditions le permettent, un pâturage précoce limite le « gaspillage ».
- La portance des sols : N'hésitez pas à réaliser le test du talon. Ce dernier ne doit pas s'enfoncer dans le sol de votre prairie de plus de 5 cm.
- L'état du stock d'herbe en sortie d'hiver : Une mesure de la hauteur d'herbe dans vos prairies permet de gérer au mieux la mise à l'herbe.

Par rapport à 2021, la pousse de l'herbe a une avance de 10 jours. Entre le 10 et le 20 mars, les croissances mesurées au pâturage étaient les suivantes :

Lieu	Pousse en kg de MS / ha / j
Isques (62)	24
Hames Boucres (62)	14
Avesnes sur Helpe (59)	59
Roye-sur-Matz (60)	31

Dans certains secteurs de la région, la complémentation de la ration des vaches peut être diminuée aux vues de la pousse de l'herbe. Voici les préconisations pour gérer au mieux l'alimentation des vaches :

Ares / VL		20	30	40	50	60	70
Pousse en kg de MS / ha / j	25	1/2 ration obligatoire	1/4 ration obligatoire	Pâturage seul	Pâturage seul + constitution des stocks		
	40						
	70						

1/2 ration obligatoire
1/4 ration obligatoire
Pâturage seul
Pâturage seul + constitution des stocks



Photo prise chez François Dumont à Isques (62)

Margaux ANSEL

3. Semis des lentilles

La période de semis des lentilles dépend du tuteur qui lui est associée. Avec une céréale (blé, orge ou épeautre de printemps), il est important de semer tôt au printemps pour garantir une maturité concomitante des deux espèces. Avec la cameline, dont le cycle est plus court, les semis s'étalent du 20 mars au 20 avril. Cette semaine devrait être favorable grâce à des sols ressuyés et bien réchauffés.

Densité de semis :

- Lentilles : on vise 250 pieds levés/m², **soit un semis de 300 grains/m²** en fonction des conditions, soit 80 - 100 kg/ha pour la lentille verte et 60-70 kg/ha pour la lentille noire Beluga au PMG plus faible.
- Cameline : **2 à 3 kg/ha**. Attention à la germination de la cameline dont les lots de semences peuvent être parfois très faible (semences fermières).
- **ou Céréales** : orge de printemps = 40-60 grains/m² blé ou épeautre de printemps = 80-120 grains/m²

Profondeur de semis : 2 à 3 cm. **Rouler la culture après le semis pour faciliter la récolte.**
Le semis des deux espèces se fait en même temps.

Alain LECAT

4. Préparation de sol en vue des semis de culture de printemps

Avec la semaine météorologique qui s'annonce, les préparations des sols en vue des semis de culture printemps posent question. Si les températures sont clémentes et favorables, c'est le risque de sécheresse qui interroge sur la reprise des sols.

Priorité aux faux semis (lin, betterave, tournesol, maïs)

La reprise des labours doit se faire dès maintenant puis les sols sont ensuite roulés pour éviter le dessèchement et favoriser les levées d'adventices. Vous avez déjà commencé ce travail pour certains d'entre vous ou vous êtes en passe de le faire cette semaine. Aux vues des conditions météorologiques, on peut espérer les 1^{ères} levées d'adventices printanières comme les renouées ou les crucifères, contrairement aux années antérieures où les faux semis n'étaient pas concluants !

5. La rouille jaune est déjà présente sur céréales

Sur nos essais variétés en blé et triticale, nous observons depuis le début du mois (4 mars sur le secteur de Carvin 62), la présence de rouille jaune sur certaines variétés. La météo favorable de cet hiver et ces derniers jours avec des températures assez douces (10-15°C) et une humidité élevée ont permis son développement. Désormais, le soleil, l'allongement des jours (les spores sont sensibles aux rayons ultra-violet) et la baisse de l'humidité devrait freiner son développement. Les petites gelées matinales ne détruisent pas l'inoculum, elles ralentissent simplement la maladie.

La rouille jaune est la maladie la plus nuisible sur céréale. Le seul levier pour lutter contre la rouille jaune reste la variété, mais attention le contournement variétal peut être rapide suite à l'évolution des souches de rouilles jaune.



Notation Rouille Jaune sur Triticale au 18 Mars 2022, La Neuville Garnier (60)

notation 18 mars 2022													
VARIETES	BREHAT	RGT RUTENAC	PRESLEY	CA 1880	RUCHE	TRIMONDO	MEDICIS	CHARME	LUMACO	KITESURF	RGT CENTSAC	SU ASKADUS	RAMDAM
Rouille jaune 0 = absence à 5 forte présence	0	0	0	0	1	1	1	2	2	3	3	3	3

Sur les variétés de blé, TOGANO, ADAMUS, et LD VOILE sont les plus concernées avec une note de 3/5. Une situation à suivre !

Sébastien FLORENT

6. Désherbage : maintenir la pression

Les conditions météo depuis la fin février ont permis de réaliser les premiers désherbages sur des sols assez souples, à condition d'intervenir précocement ! Le décalage de stade entre les céréales d'hiver en plein tallage et les adventices encore peu développées, va se combler très rapidement avec les températures actuelles !

Les premiers passages ont généralement une efficacité partielle. Ils permettent toutefois d'aérer et de réchauffer le sol, en vue des passages suivants. La poursuite des interventions tient également compte des relevées observées suite à la première intervention. Pour les agriculteurs qui en sont équipés, c'est généralement la bineuse qui intervient désormais même si les passages à la herse étrille restent efficaces sur les nouvelles levées.



Sur une même parcelle, à gauche les fourrières non binées ayant reçu 1 passage de HE début mars, sols refermés. A droite, résultat après binage. (CA Aisne)

Dans l'essai céréales du département de l'Aisne, deux passages de herse étrille coup sur coup, un dans le sens du semis et l'autre à angle droit, pour gérer la population de vulpin ont été réalisés :



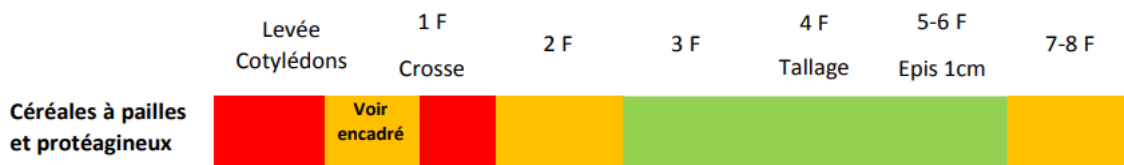
Les deux passages successifs sont agressifs.

Le résultat est visuellement impressionnant. Un rapide comptage du peuplement nous apprend que 15% des pieds de blé sont manquants après une telle intervention. A réserver dans les situations particulièrement sales !

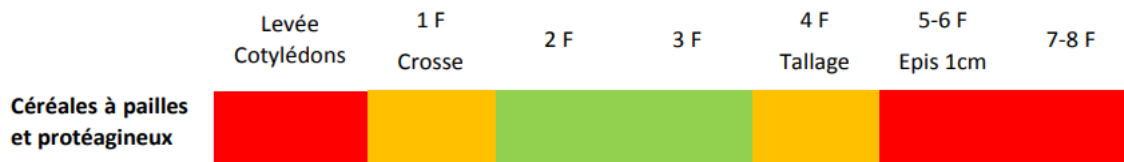
Et pour les semis de printemps ?

Les premiers semis de fin février lèvent correctement et semblent homogènes. Pour mémoire, les stades d'interventions :

- Utilisation de la **herse étrille**



- Utilisation de la **houe rotative**



Pierre DURAND

INFORMATIONS

7. Aide SIQO : Soutien aux nouvelles participations à des régimes de qualité

Nous vous rappelons que l'aide à la certification SIQO (Soutien aux nouvelles participations à des régimes de qualité) est disponible sur la plateforme dédiée. C'est **une mesure accessible pendant les 5 ans à partir de la date d'entrée en AB**. Elle repose sur la **prise en charge de 80 % des coûts de certification HT** dans la limite de 3000 € par exploitation et par an.

Si vous êtes dans vos 5 premières années de certification, vous êtes donc concernés. Cette démarche est accessible au fil de l'eau (dossier instruit tout l'année).

Formulaire à remplir en ligne sur le site de la région : <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=SIQO>

8. Guide préconisations bio 2022, vous allez le recevoir bientôt !

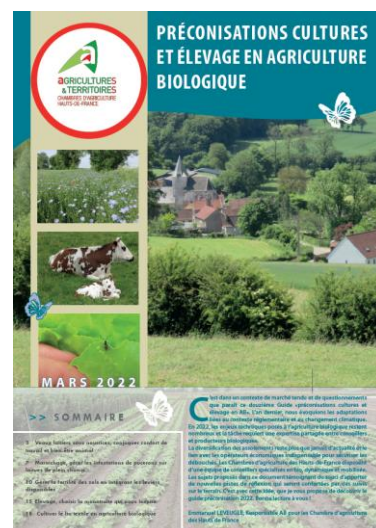
C'est désormais une publication attendue pour l'AB des Hauts-de-France. Le guide « Préconisations cultures et élevage en agriculture biologique 2022 » est sorti.

Il sera adressé aux producteurs biologiques dans les prochains jours et pour les impatientes, déjà consultable sur les pages bio de notre site portail.

Cette année à nouveau, nous abordons des sujets en relation avec vos préoccupations et des témoignages de producteurs. Monotraitte, élevage des veaux en nourrices, fertilité des sols, maraîchage, lin textile ...

Pour découvrir ce guide 2022 en version numérique sans attendre :

[téléchargez-le ICI](#)



Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane PERCHE-GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59 - 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 - gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) - Reproduction interdite - Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) - PI 00740 (CA 80) - NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

